



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 65439

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont ses intentions quant à l'instauration de la semaine de quatre jours à l'école, qui a été expérimentée, semble-t-il, avec succès dans une partie du territoire, et dont le bilan est sujet à controverse, où se mêlent avantages et inconvénients, notamment en matière de santé des enfants. Il lui demande s'il compte maintenir la situation actuelle, en laissant la liberté de choix aux responsables de cet enseignement sur le terrain.

Texte de la réponse

Concernant les rythmes scolaires, diverses études ont été réalisées et aucune n'apporte d'éléments décisifs en faveur d'une organisation particulière de la semaine scolaire. Actuellement, dans environ 25 % des écoles primaires, la semaine est organisée sur quatre jours, cet aménagement conduisant à travailler douze journées supplémentaires prises sur les vacances. La variété des besoins locaux, liés aux caractéristiques sociales et économiques de la vie des familles, a jusqu'alors conduit à donner la responsabilité de l'organisation de la semaine scolaire aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale. Le ministre souhaite que les aménagements du temps scolaire, de la semaine en particulier, soient discutés au niveau local en fonction d'une analyse précise de la situation qui prenne en compte l'ensemble des variables à considérer, comme le permet la réglementation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65439

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4982

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6067